

SAISON 2022 - 2023

INSCRIPTION

Comment adhérer Vous pouvez bénéficier d'une séance gratuite et choisir. Une fois le choix effectué, vous devez vous présenter au siège de l'association, aux heures de permanences avec un certificat médical.

Comment renouveler votre adhésion Vous présenter au siège de l'association aux heures de permanences avec un certificat médical.

TARIFS POUR LA SAISON 2022/2023

Adhésion : 40 € (licence + assurance).

Un certificat médical est obligatoire pour toute participation à une activité ou à une manifestation organisée par l'association.

Participation à une Activité **Randonnée et Tir à l'Arc : 50 €**

Participation à une Activité **toutes Gymnastiques 70 € et Qi-Gong : 90 €**

Pour les sorties culturelles, seule l'adhésion est nécessaire.

Le règlement doit être effectué de préférence par chèque.

ASSURANCE

L'association a souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance multi-garanties activités sociales qui couvre chacun des adhérents au cours des activités de Venelles-Loisirs.

Une documentation sur le contrat d'assurance souscrit est à la disposition des adhérents.

Le certificat médical, obligatoire à l'inscription, doit indiquer avec précision la ou les activités que vous désirez pratiquer. N'hésitez pas à demander à votre médecin de mentionner les différentes activités que nous proposons et que votre état de santé vous permet de pratiquer même si dans l'immédiat une seule de ces activités est envisagée.

